

E. H. Bovey

ROMAINS

*Résumé du commentaire
de F. Godet*

LES CLASSIQUES



230 rue Lupien,
Trois-Rivières (Québec)
Canada G8T 6W4

Table des matières

Résumé des commentaires de F. Godet

Biographie de Frédéric Godet	9
Avant-Propos	11
Introduction	13
Conservation des textes	14
I LE PRÉAMBULE 1.1-15	19
• l'adresse 1.1-7	19
• l'intérêt de l'apôtre pour la propagation de l'Évangile à Rome 1.8-15	27
II LE TRAITÉ 1.16 – 15.13	31
• Le sujet 1.16-17	31
<i>A Le traité didactique 1.18 – 11.36</i>	35
Première partie : le salut en lui-même 1.18 – 8.39	35
1) La justification par la foi 1.18 – 5.21	35
a) La condamnation universelle 1.18 – 3.20	35
• l'état de condamnation des païens 1.18-32	35
• l'état de condamnation des Juifs 2.1-29	43
• le bien que Dieu tire du mal n'empêche pas le jugement 3.1-8	57
• la condamnation universelle confirmée par l'Écriture 3.9-20	61
	5

b) La justification universelle présentée à la foi	3.21– 5.11	65
• le fait historique sur lequel elle repose	3.21-26	65
• elle est conforme au vrai sens de la loi	3.27-31	75
• Abraham a déjà été justifié de cette manière	4.1-25	77
• elle garantit le salut final	5.1-11	87
c) Adam et Christ	5.12-21	93
2) La sanctification par l'Esprit	6.1 – 8.17	107
a) le principe de la sanctification renfermé dans la justification par la foi	6.1 – 7.6	110
• la sanctification par la foi au Christ mort et ressuscité	6.1-14	110
• le pouvoir du principe nouveau de sanctification pour assujettir à la justice	6.15-23	121
• le croyant est affranchi de la loi	7.1-6	127
b) l'homme sous la loi	7.7-25	132
c) l'œuvre du Saint-Esprit dans le croyant justifié	8.1-17	144
• la victoire du Saint-Esprit sur le péché et sur la mort	8.1-11	144
• affranchi du péché, le chrétien est fils et devient par là héritier	8.12-17	155
3) La gloire finale, terme assuré des souffrances présentes	8.18-39	159
• le plan de salut s'accomplissant à travers les souffrances présentes	8.18-30	159
• l'hymne de l'assurance du salut	8.31-39	173
Deuxième partie : la marche du salut dans l'humanité	9.1 – 11.36	178
• la liberté de Dieu	9.1-29	179
• la culpabilité d'Israël	9.30 – 10.21	195
• limites et conséquences salutaires de la réjection d'Israël	11.1-36	212
B Le traité pratique	12.1 – 15.13	231
Première partie : devoirs généraux	12 et 13	232
1) le point de départ	12.1-2	232
2) la vie du fidèle dans la sphère de la communauté chrétienne	12.3-21	236

ROMAINS

3) la vie du fidèle dans la sphère de la communauté civile	13.1-10	244
4) le but	13.11-14	251
Deuxième partie : devoirs particuliers	14.1 – 15.13	254
• exhortation relative à un dissentiment particulier dans l'église de Rome	14.1-23	255
• la grande union à réaliser	15.1-13	267
III CONCLUSION ÉPISTOLAIRE	15.14 – 16.27	273
• explications personnelles	15.14-33	273
• recommandations, salutations	16.1-16	278
• avertissements, commissions, conclusion	16.17-27	282

1.1-15

- L'ADRESSE (1.1-7)

1.1,2 **Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé à être apôtre, mis à part pour annoncer l'Évangile de Dieu, qui avait été promis auparavant de la part de Dieu par ses prophètes dans les saintes Écritures,**

Paul a une manière solennelle de se présenter. Il cherche par là à mettre son apostolat et également son écrit sous la garantie de Dieu qui lui a conféré cette charge.

Serviteur : (en grec : *doulos*). Il faut traduire ce mot par serviteur et non esclave car, dans notre esprit, le terme d'esclave décrit une position bien plus dégradante que ne le fait l'expression grecque. Le titre de *serviteur* s'applique fréquemment dans le N.T.¹ à tous les fidèles ; il désigne dans ce sens la relation de propriété et de dépendance où ils se trouvent tous vis-à-vis du Seigneur qui les a *achetés à prix* (1 Co 7.22-23). Dans ce cas-ci, ce titre désigne certainement une charge spéciale au service du Seigneur. Le titre de *serviteur de Jésus-Christ* renferme en général tous les ministères établis par Christ. C'est pourquoi Paul rajoute le titre d'*apôtre*. C'est le ministère le

² N.T. = Nouveau testament. A.T. = Ancien Testament.

plus élevé entre tous. Les autres ministères étendent l'église (*les évangélistes*), l'édifient (*pasteurs, docteurs*). L'apôtre a la tâche plus importante de la *fonder*. Cette fonction suprême, Paul la possède par voie d'*appel*.

Appelé à être apôtre : Paul est devenu apôtre en vertu d'un appel. Cette expression n'est pas similaire à « appelé à être saint ».

Mis à part : Paul le précise en Ga 1.15 : « *Quand il a plu à Dieu, qui m'avait mis à part dès le sein de ma mère...* ». Paul a été mis à part pour un office particulier.

Pour annoncer l'Évangile de Dieu : Paul a pour mission d'annoncer le message bienfaisant de Dieu à l'humanité. Paul ne mentionne ici aucun autre collaborateur. À cela, deux explications possibles : 1) il accomplit un acte qui résulte de sa qualité absolument personnelle d'apôtre des païens; 2) il s'adresse à une église dont il n'est pas le fondateur.

Promis auparavant : cette bonne nouvelle était le but de toutes les voies de Dieu envers l'humanité déchue. Elle a été annoncée et promise auparavant. Il y eut le message des prophètes... et puis celui des apôtres.

Les saintes Écritures : la sainteté est le sceau de la provenance divine, car elle est étrangère à tout ce qui est d'origine humaine. En désignant les *écrits* comme *saints*, Paul veut les qualifier comme des « écrits ayant le caractère de saints ».

1.3,4 et qui concerne son Fils, né de la postérité de David, selon la chair, et déclaré Fils de Dieu avec puissance, selon l'Esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts, Jésus-Christ notre Seigneur,

Qui concerne son Fils : fait suite au v. 1 . L'article désigne ce Fils comme l'unique.

Pour Godet, l'idée des v. 1-6 est la suivante : « L'Évangile de Dieu concerne son Fils, qui, s'étant fait le Messie des Juifs par sa descendance de David selon la chair, a réalisé un type d'existence nouveau et supérieur en vertu de sa résurrection. Déclaré Fils de Dieu, il possède ainsi une souveraineté universelle. Et c'est du sein de cette position divine qu'il m'a appelé, moi Paul, à être apôtre des païens, dont vous, chrétiens de Rome, faites partie».

Paul cherche à légitimer sa lettre en justifiant son apostolat auprès des païens. Son apostolat ayant été rajouté à celui des douze, il en explique l'origine.

Selon la chair : la chair (sarx en grec) décrit les parties molles du corps (Ge 2.23), ou le sang (Jean 6.56) ; ou dans un sens plus général le corps tout entier. Souvent le mot *chair* est étendu à l'homme tout entier, en opposition au Dieu Créateur tout puissant. Ici, le mot *chair* a le sens d'*humain, d'homme*.

L'humanité de Jésus est marquée d'une double empreinte : le sceau national juif et le caractère royal davidique. Cette vie humaine héréditaire, ainsi déterminée, a formé la base de sa vocation messianique. Mais les Juifs n'ont pas accueilli Jésus comme leur Messie. Sa dignité de Roi des Juifs ne s'étant pas réalisée, elle n'a pas pu s'épanouir par une évolution normale en celle de Sauveur du monde des païens. Jésus n'a donc pu acquérir cette seconde dignité, complément de la première, qu'au moyen d'une crise violente, d'une mort et d'une résurrection. Par cette transformation radicale, il a dépouillé son caractère juif et davidique et acquis l'état conforme à son essence de Fils de Dieu. C'est donc cette révolution qui est devenue historiquement la base de la souveraineté sur les païens.

Déclaré Fils de Dieu : Jésus n'a pas été fait Fils de Dieu par sa résurrection, car il l'était déjà avant; il est seulement devenu de fait et comme homme ce qu'il était de droit et par son essence divine. Cet acte divin a été déterminé par trois régimes :

1) avec puissance : il s'agit d'un acte triomphant dans lequel a éclaté le pouvoir divin.

2) selon l'Esprit de sainteté : indique la cause morale de ce déploiement de la puissance divine en Christ. Paul parle ici du souffle saint qui a pénétré, vivifié, consacré Jésus homme, du premier au dernier moment de son existence terrestre. Ce souffle saint était l'Esprit divin, tel qu'il agit dans tout cœur d'homme qui se livre à lui. La domination absolue de l'esprit de consécration sur la vie humaine de Christ était la condition morale de sa résurrection. C'est ce qu'exprime la préposition « *selon* ». Cette condition est absolument la même que celle qu'indique l'apôtre comme étant celle de la résurrection des fidèles (8.5-11). Comparez particulièrement 8.11 : « *Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts rendra aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous* ». Seulement, comme la sainteté produite par le Saint-Esprit chez les fidèles n'est que relative, elle n'exclut pas une dissolution momentanée du corps, tandis qu'en Christ la consécration du corps par l'Esprit ayant été parfaite et absolue, le corps peut ressusciter immédiatement, sans avoir à passer, même un seul instant, par la corruption (Ps 16.10 ; Jean 19.34). Cette parole fait donc comprendre la relation étroite entre les deux grands miracles de la vie du Christ : premièrement, l'œuvre de sanctification incessante opérée par l'Esprit sur sa personne vivante et deuxièmement, l'œuvre puissante de résurrection accomplie en lui après sa mort.

3) Par sa résurrection d'entre les morts : indique la cause efficiente de l'élévation de Jésus à sa position de Fils de Dieu. Le Fils de Dieu était devenu fils de David par une naissance ; il est élevé à sa vie glorieuse de Fils de Dieu par une résurrection, qui est comme une nouvelle naissance. Ainsi, il s'est affranchi de l'enveloppe juive et davidique,

dont il s'était revêtu pour remplir le rôle de Messie juif. Par sa résurrection, il est devenu Seigneur universel. Littéralement, le texte dit ceci : par une résurrection de morts. C'est par un procédé de résurrection que Jésus a repassé de la position de fils de David à celle de Fils de Dieu.

Jésus-Christ notre Seigneur : le nom de *Jésus* est celui du personnage historique en qui se sont accomplies ces différentes phases de l'existence. Le titre de *Christ* résume le verset 3 : c'est comme fils de David que ce Jésus a pu être le Christ ou le Messie. Celui de *Seigneur* le désigne comme le représentant de la souveraineté divine, dignité qui résulte de son élévation à la position de *Fils*. En disant *notre*, Paul pense à tous ceux qui par la foi ont accepté la souveraineté de Jésus.

Note de F. Godet sur la naissance miraculeuse de Jésus :

La naissance miraculeuse est-elle impliquée ou exclue par ces versets ? On a défendu les deux manières de voir.

La nature humaine (davidique) de Jésus est positivement affirmée au v. 3. Cette nature humaine peut lui avoir été transmise par Joseph et Marie ou par Marie seule. Dans la première alternative, Paul se mettrait en contradiction avec tous les passages où il enseigne la transmission du péché héréditaire par la naissance naturelle (Ro 5.12 ; Ép 2.3 ...). Il ne reste donc que la seconde alternative qui est précisément celle de la naissance miraculeuse. Cette solution est d'autant plus vraisemblable que ce fait est un élément très accentué de la tradition évangélique paulinienne, telle que nous la trouvons consignée dans l'évangile de Luc. Elle s'accorde également avec le contraste que Paul établit dans notre passage entre le titre de Fils de Dieu et le caractère de descendant de David. Si la qualité de Fils de Dieu (dans le sens où est pris ce terme) est compatible avec Galates

4.4 (« ... mais, lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi, »), elle ne le serait pas avec la descendance d'un père humain. Enfin, l'expression « *selon l'Esprit de sainteté* » fait allusion à l'action sanctifiante de l'Esprit divin qui s'est exercée sur la personne humaine de Jésus durant toute son existence terrestre et qui a rendu possible sa résurrection. Or la naissance miraculeuse a été le point de départ normal de cette action (comparez avec Luc 1.35 : « *L'ange lui répondit : Le Saint-Esprit viendra sur toi, et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre. C'est pourquoi le saint enfant qui naîtra de toi sera appelé Fils de Dieu.* »). Paul avait donc certainement en tête la notion de naissance miraculeuse. Pourquoi, pourrait-on objecter, cette notion ne reparait nulle part dans les écrits de Paul ou ceux du N.T. ? Cette circonstance prouve que le silence n'équivaut pas à une négation. Il s'explique par le caractère intime du fait, qui d'ailleurs est plutôt une présupposition qu'un élément direct de la doctrine du salut.

1.5,6 par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour amener en son nom à l'obéissance de la foi tous les païens, parmi lesquels vous êtes aussi, vous qui avez été appelés par Jésus-Christ,

Par qui : c'est par Christ élevé à l'état de Fils de Dieu, Seigneur universel, que Paul a reçu ce nouvel apostolat auprès des païens.

Nous avons reçu : le *nous* est ici un pluriel de catégorie que les Grecs emploient volontiers pour effacer la personne et ne laisser paraître que le principe qu'elle représente ou l'œuvre qu'elle accomplit.

La grâce et l'apostolat : il faut comprendre le mot *grâce* dans son sens général en l'appliquant au *don du salut*

(1 Co 15.10). L'*apostolat* désigne la mission en vue de laquelle grâce lui a été faite (1 Ti 1.12).

En son nom : littéralement : « en faveur de son nom ». Le but de Paul était d'étendre l'honneur, non de son propre nom, mais du seul nom digne d'être glorifié.

L'obéissance de la foi : le but de Christ était d'étendre l'*obéissance de la foi* à tous les païens. Cette *obéissance* consiste *dans la foi* elle-même. Par la foi, l'homme fait acte d'obéissance envers l'œuvre divine qui lui est annoncée et qui réclame de lui confiance et concours. Le refus de la foi est appelé *désobéissance* (Ro 10.3).

Tous les païens : le mot « ethnos » est traduit ici par *païens*. Certaines traductions plus anciennes traduisaient par *les Gentils (gentes)*. Ce mot signifie les *nations* en général ; mais par la vocation du peuple élu, ce mot a pris un sens déterminé et restreint : les nations en opposition à ce peuple particulier (voir Ge 12.3 ; És 42.6 ; Ac 9.15 , 11.1 et 18, 28.28 ; Ga 1.16, 2.7-9, 3.14 ; Ép 2.11, 3.6 ...). Cette acception se retrouve dans tout le cours de l'épître, sauf en 4.17 où il reprend le sens le plus général.²

Parmi lesquels vous êtes aussi : l'idée de Paul est la suivante : « Christ m'a fait apôtre des nations (païennes), et vous faites partie de ces nations ; donc en vertu de l'autorité de Christ, vous êtes dans mon champ de mission ».

Appelés par Jésus-Christ : cet appel commun de Christ est le lien qui unit les membres de l'église de Rome et Paul. Tandis qu'il autorise ce dernier à écrire, il oblige les autres à écouter.

La notion de l'*appel* renferme chez Paul deux idées, celle de la sollicitation extérieure par la prédication et celle de l'attrait intérieur simultanément par le Saint-Esprit. Ni l'une ni l'autre de ces

² Dans la suite du texte, Godet a souvent utilisé le terme « les Gentils » ; je l'ai chaque fois remplacé par « les païens ».

impulsions ne sont irrésistibles. L'adhésion de la foi reste un acte de liberté.

1.7 à tous ceux qui, à Rome, sont bien-aimés de Dieu, appelés à être saints : que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ !

Paul s'adresse à tous les chrétiens de Rome, Juifs ou non. Tous les hommes sont aimés de Dieu (Jean 3.16) ; mais, en-dehors de la foi, ce sentiment divin ne peut être qu'un amour de compassion. Il ne devient un amour intime, un amour de communion que par la réconciliation accordée à la foi. De cet amour dont ils sont l'objet est résulté leur consécration intérieure à Dieu (*saints par appel*).

Appelés à être saints : mauvaise traduction car elle suppose que la sainteté n'existe chez eux qu'en destination. Il est préférable de traduire ainsi : *saints par appel*. Paul veut dire : 1) qu'ils *sont* réellement saints et 2) que, s'ils possèdent ce caractère, c'est en vertu de l'appel que Christ leur a adressé et par lequel il a tiré les uns des souillures du paganisme et élevé les autres (les Juifs) de la consécration extérieure de l'ancien peuple de Dieu à la consécration spirituelle du nouveau. Dans l'ancienne alliance, la consécration à Dieu était héréditaire et attachée au rite extérieur de la circoncision. Dans la nouvelle alliance, la consécration est avant tout celle de la volonté personnelle, dominée par la puissance de la foi et par là celle de la vie entière. Elle va du dedans au dehors et non du dehors au dedans ; c'est la sainteté réelle.

De la part de Dieu notre père et du Seigneur Jésus-Christ : Paul mentionne bien deux sources : l'amour de Dieu et l'amour de Christ, qui sont deux amours distincts ; l'un est celui d'un père, l'autre celui d'un frère.

- L'INTÉRÊT PROFOND ET CONSTANT QUE PORTE PAUL À LA PROPAGATION DE L'ÉVANGILE DANS LA CAPITALE DU MONDE (1.8-15)

1.8 Je rends d'abord grâce à mon Dieu par Jésus-Christ, au sujet de vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

Il n'y a pas de marque plus réelle d'une sincère affection que l'intercession ; voilà pourquoi l'apôtre mentionne sa prière pour eux en première ligne.

Mon Dieu : cette expression renferme toutes les expériences que Paul avait faites personnellement du secours paternel de Dieu. Ces manifestations de la sollicitude divine sont une révélation particulière que chaque fidèle reçoit pour son compte et qu'il résume en appelant Dieu *son* Dieu.

Par Jésus-Christ : cette expression fait penser à Christ comme au sacrificateur qui présente à Dieu l'action de grâce offerte par le fidèle (voir Ro 8.34 ; Hé 8.15).

Dans le monde entier : l'expression est volontairement exagérée et fait allusion à la position de Rome comme capitale du monde (voir Col 1.6).

1.9,10 Dieu, que je sers en mon esprit dans l'Évangile de son Fils, m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous, demandant continuellement dans mes prières d'avoir enfin, par sa volonté, le bonheur d'aller vers vous.

L'intercession est un acte intime dont personne n'est témoin, hormis Dieu.

En mon esprit : l'esprit est un des éléments de la nature humaine (voir 1 Th 5.23) ; seulement, il est évidemment supposé être pénétré de l'Esprit divin.

Dans l'Évangile de son Fils : Paul pense à l'*acte* de la prédication évangélique. Cet acte est pour lui un culte continué qu'il n'accomplit qu'à genoux.

1.11,12 Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque don spirituel, afin que vous soyez affermis, ou plutôt, afin que nous soyons encouragés ensemble au milieu de vous par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

Avec la richesse des dons qu'il possédait, comment Paul n'aurait-il pas éprouvé le besoin d'en communiquer quelque chose à une église aussi importante que celle de Rome ?

Quelque don : une manifestation concrète de la grâce. Il ne s'agit pas ici de quelque don spécial dans le sens de 1 Co 12-14. Paul veut communiquer un accroissement de foi, d'amour et de vie intérieure.

Spirituel : Paul mentionne ainsi la *nature* et par conséquent la *source* de ce don qu'il espère communiquer à ses lecteurs.

Afin que vous soyez affermis : le verbe est à la forme passive. Paul efface ainsi son rôle personnel pour ne laisser paraître que le résultat que Dieu opérera lui-même. Fortifier, affermir, ce n'est pas jeter dans une autre voie, c'est faire marcher plus fermement dans la voie où l'on se trouve déjà.

V. 12 : Paul est trop humble et en même temps suffisamment délicat pour ne pas laisser supposer que tous les avantages vont être du côté des Romains. Il se hâte d'ajouter qu'il espère bien lui-même en avoir sa part.

Ou plutôt : est mal traduit car il semble exclure ce qui précède. L'idée de Paul est la suivante : « ... pour que vous soyez fortifiés et, pour mieux dire, qu'avec vous je sois encouragé parmi vous ». Paul montre bien ainsi qu'il va recevoir une part de la force qu'il va leur communiquer. Remarquons la différence

de sens entre *fortifiés* (pour les Romains) et *encouragé* (pour Paul).

Au milieu de vous : Paul fait entendre que le seul fait de se trouver parmi eux sera déjà pour lui un réconfort.

Par la foi qui nous est commune : littéralement : « par la foi et de moi et de vous agissant des uns sur les autres, vous fortifiés par ma foi, moi par la vôtre ». Cette foi commune sera la puissance qui agira par lui sur eux et par eux sur lui.

Quelle humilité chez Paul ! Quel tact !

Paul ne vient pas seulement pour fortifier l'église de Rome ; il veut concourir à son agrandissement, car il vient en apôtre et non pas seulement en ami chrétien.

1.13,14 Je ne veux pas vous laisser ignorer, frères, que j'ai souvent formé le projet d'aller vous voir, afin de recueillir quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations; mais j'en ai été empêché jusqu'ici. Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants.

Comment se fait-il que Paul, apôtre depuis plus de vingt ans, n'ait pas trouvé encore le temps de venir proclamer la bonne nouvelle dans la capitale du monde ? Paul avait effectivement souvent formé le projet d'aller à Rome et d'y faire quelques conquêtes semblables à celles qu'il avait faites ailleurs (*recueillir quelque fruit*), mais il a été *empêché*. Malgré cela, il garde sa détermination à aller les visiter.

Aux Grecs et aux barbares : Paul affirme son ministère auprès des nations (les Gentils, c'est à dire les non Juifs). Les Grecs et les barbares indiquent le *langage* et par là la *nationalité*. Les Grecs représentent la partie cultivée du monde païen.

Aux savants et aux ignorants : indique le niveau de *culture*.

Par ces différents termes, Paul sous-entend l'immense population de Rome, composée d'éléments si divers. Tous ces « Gentils », de toute catégorie, sont ses créanciers : il leur doit sa vie, sa personne, en vertu de la grâce qui lui a été faite et de la charge qu'il a reçue.

1.15 Ainsi j'ai un vif désir de vous annoncer aussi l'Évangile, à vous qui êtes à Rome.

Vous annoncer aussi l'Évangile : ici Paul pense surtout, non à l'affermissement des fidèles, mais à l'extension de l'église parmi les Juifs et les païens de Rome. Le traité qui va suivre n'est pas simplement un enseignement quelconque adressé à des chrétiens plus ou moins avancés ; il est, dans l'intention de Paul, *l'enseignement proprement dit de l'Évangile.*